

1. *Débitrice:* **Agroprom SA en liquidation**, route de la Capite 197, 1222 **Vésenaz**
2. *Remarques:* Plus d'activité au siège social de la société inscrit au Registre du Commerce. La société est déclarée dissoute d'office en vertu des art. 708 CO et 86 ORC.
Notification. Selon art. 66 al. 4 ch. 1 LP.
Commination de faillite no 03 271370 M
Créancière : Fondation de valorisation des actifs de la Banque Cantonale de Genève, 15, rue Pierre-Fatio, case postale 3228, 1211 Genève 3
requiert le paiement de CHF 923'878.55 plus intérêt à 5% du 9 mai 2003 ainsi que les frais de la commination de faillite de CHF 190.–.
Titre et date de la créance, cause de l'obligation: Dossier no 763, Certificat d'insuffisance de gage no 01 105737 L délivré le 14 novembre 2003 par l'OP de Genève.
Délai de paiement: 20 jours.
N'ayant pas obtempéré au certificat d'insuffisance de gage visé ci-dessus, vous êtes menacé de faillite:
Si la créance ci-dessus et les frais de la poursuite ne sont pas payés dans les vingt jours de la notification du présent acte, non compris le coût de la présente publication, le créancier aura le droit de requérir contre vous la faillite.
Si vous estimez n'être pas sujet à la poursuite par voie de faillite, vous pouvez dans les 10 jours, à teneur de l'article 17 de la loi sur la poursuite, porter plainte à l'Autorité de surveillance.
Vous avez d'ailleurs la faculté de solliciter de l'autorité compétente l'octroi d'un sursis concordataire.
Genève, le 1er septembre 2004 / Tél. 022.327.29.30
Le Préposé: M. Olivier Chollet

Office des Poursuites
1211 Genève 3

(02430654)